6e ANNEE. — NUMERO 71.

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. Bref à la Liberté)

MARDI 28 MARS 1876.

La Presse est une œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Paroles de Pie IX, aux pèlerins de Rennes.)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
Suisse.	fr. 20	11	6
France, Belgique . . . Allemagne, Autriche. . Italie, Espagne . . . . Angleterre, Hollande . Etats-Unis.	» 36	19	10

Bureaux de Rédaction et d'Expédition, Grand'Rue, 10.

BUREAU DES ANNONCES
ALPHONSE COMTE
Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour le prix des annonces, voir à la 4e page.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Comme ils sont sages !....

M. Gambetta avait promis que son parti, devenu majorité, étonnerait le monde par sa sagesse et sa modération. La première opération sérieuse de la nouvelle Chambre des députés, la vérification des pouvoirs, montre le parti républicain français tout juste au niveau du radicalisme tessinois. C'est tout dire. Tandis que pour les amis, on valide à tour de bras, passant sans scrupules sur toutes les irrégularités et les illégalités; quand il s'agit des candidats conservateurs, tous les prétextes, même les plus absurdes, sont bons pour annuler le vote du peuple.

Parmi les révoltantes injustices qui font la honte de la majorité gambettiste, il n'y en a aucune de plus criante que celle commise au détriment de M. de Mun. Un journal français, autrefois conservateur et qui avait cru devoir tourner avec le vent et entrer dans les cadres de la nouvelle majorité, gémit aujourd'hui de se trouver en si mauvaise campagne. Qu'allait-il faire dans cette galère? Nous voulons parler du *Moniteur universel*. Voici les reproches qu'il adresse à ses nouveaux amis, et les conseils qu'il leur donne... trop tard et sans aucune chance d'être écouté.

« La Chambre des députés a ordonné hier une enquête sur l'élection de M. le comte de Mun, dans la circonscription de Pontivy. La *République française* prétend que, dans cette circonstance, « la majorité républicaine s'est déclarée avec une précision, une autorité des plus significatives. » Il nous semble que ces paroles contiennent implicitement le jugement le plus sévère sur la résolution de la Chambre; elles indiquent assez que la majorité, en cette occasion, n'a pas prononcé avec impartialité et que sa décision s'est inspirée de l'esprit de parti. Nous regrettons qu'il en soit ainsi; à peine aurions-nous osé le dire aussi clairement que notre honorable confrère, qui pourtant se montre charmé de ce vote.

» Le rapport présenté par M. Brisson sur l'élection de M. le comte de Mun ne signalait, à notre avis, aucun fait de nature à motiver une invalidation. En faisait-il pressentir de plus graves, encore mal connus ou aux trois quarts cachés, et qu'il importât de rechercher, de mettre en lumière au moyen d'une enquête? Pas davantage, suivant nous. Les républicains ont voté l'enquête sur l'élection de M. de Mun, non que celle-ci présentât des irrégularités qui en pussent amener l'invalidation, mais parce qu'elle avait été favorisée par le clergé, et parce que M. de Mun est catholique, très-catholique, qu'il le déclare hautement, et qu'en conséquence il a eu l'appui des catholiques. C'est ainsi que la majorité républicaine s'est déclarée d'une manière significative; significative, en effet. Nous aurions préféré qu'elle attendît, pour se manifester, une occasion où les amis de la justice impartiale, de la liberté égale pour tous, pussent être avec elle.

» Ce n'est point nous qui la féliciterons de cet acte d'intolérance; nous féliciterons, au contraire, M. le comte de Mun d'avoir défendu ses convictions avec une courageuse franchise, une généreuse éloquence, auxquelles ses adversaires mêmes sont bien forcés de rendre hommage. Nous sommes un partisan trop respectueux du pouvoir parlementaire pour ne pas regretter de le trouver passionné, là où nous voudrions le voir calme, jugeant sans parti pris, d'après les faits, non d'après les opinions. Le vote d'hier nous montre qu'il y a à la Chambre plus de personnes qui pensent comme les chefs de la gauche que comme M. de Mun. La belle chose! Ne savait-on pas qu'il en était ainsi; était-il donc besoin, pour nous l'apprendre, que 307 voix contre 169 ordonnassent une enquête sur une élection qui, suivant notre humble jugement, n'était pas plus contestable qu'un grand nombre d'autres, lesquelles ont été validées sans difficulté?

» Eh bien, oui, il y a une majorité républicaine; elle est même très-forte, nous voulons dire très-nombreuse. En général, les majorités nombreuses ont la bonne grâce de ne pas chicaner les élections qui grossissent un peu le chiffre d'une minorité numériquement faible. Les protestations, les demandes d'enquête partent de la minorité, qui peut redouter d'être opprimée. Les majorités ont tenu souvent à ne pas justifier cette crainte; elles ont eu le bon goût de montrer que, pouvant abuser de leur force, elles ne voulaient pas. C'est de cette manière que nous eussions aimé que la majorité républicaine manifestât son autorité.

» Le clergé avait appuyé la candidature de M. de Mun. Peut-on, en bonne justice, lui demander de rester indifférent dans les élections, de ne pas marquer ses préférences, lorsqu'il sait de quels sentiments certains partis sont animés envers l'Eglise catholique? Certes, nous n'aimons pas à voir les prêtres descendre dans l'arène politique; nous avons eu, tout récemment encore, l'occasion de le dire; nous avons fait respectueusement observer à un honorable correspondant qui se plaignait du concours apporté par le *Moniteur* aux institutions républicaines, que nous serions d'autant plus libre de défendre le clergé que lui-même ne s'engagerait pas dans la mêlée. Nous ne dérogeons en rien à cette opinion en trouvant que l'intervention de Mgr l'évêque de Vannes et des prêtres de l'arrondissement de Pontivy dans l'élection de M. de Mun n'était point illégale.

» La pression exercée par eux était toute d'ordre moral, comme celle que les partis exercent dans les élections, comme celle que M. Gambetta a exercée en mainte occasion. Nous voudrions que l'Eglise ne fût d'aucun parti; on ne peut pas cependant lui interdire de savoir qu'elle a des amis et des ennemis, et de désirer le succès des uns, d'y travailler même, toujours dans les limites de la loi. On veut, nous parlons des républicains modérés, ramener le clergé à une appréciation plus favorable, plus sympathique de la forme de gouvernement qui nous régit; pourquoi alors la lui montrer défiante à son égard, prévenue, prête à menacer? »

CORRESPONDANCES.

Session des Chambres fédérales.

Berne, 25 mars.

Pour faciliter l'accord des deux Chambres dans la discussion définitive de la loi forestière, le Conseil national avait adopté, vendredi soir, la fixation d'un minimum pour les subventions fédérales qui devront concourir aux frais de reboisement des forêts. Mais tandis que le Conseil des Etats établissait un minimum de 40 % et 50 %, le Conseil national le réduisait à 25 % et 30 %. Comme toujours, le Conseil des Etats a dû fléchir et les deux corps délibérants n'ont eu plus autre chose à faire que de se trouver exactement à la séance du lendemain pour toucher les 20 fr. d'honoraires.

Dans cette dernière séance, M. Tschudi, de Glaris, a motivé son vote négatif, avant la votation générale, en déclarant que le présent projet de loi forestière outrepasse la compétence attribuée à la Confédération par l'art. 24 de la Constitution. La loi a été toutefois adoptée par 67 voix contre 3. Parmi ces opposants nous avons remarqué MM. Tschudi, de Glaris, et de Roten, du Valais.

La présidence souhaite à MM. les députés bon et heureux retour dans leurs foyers et déclare close la session extraordinaire du Conseil national.

NOUVELLES DES CANTONS.

Vaud. — Cinq cas d'empoisonnement par la *jusquiame* ont été constatés dernièrement dans le village d'Ollon; heureusement que les suites n'en ont pas été graves.

Ces accidents sont dus à la confusion qui

---

11 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

SABINE DE SEGUR

Sa vie était si sainte et si remplie que nul de nous n'entrevoyait la possibilité d'une vie plus parfaite. Et cependant, elle tendait chaque jour, à son insu, à cet absolu sacrifice d'elle-même, à cette union absolue avec Dieu, qui constituent la perfection de la vie religieuse. Comme l'abîme appelle l'abîme, la lumière appelle la lumière, l'amour appelle l'amour; et l'âme que la grâce sollicite ne reste jamais stationnaire, mais elle s'élève, de degré en degré, jusqu'aux sommets où l'attendent les embrassements de l'Époux. Sabine commençait à ressentir dans le monde les langueurs de l'exil. Ses parents, sa famille, ses pauvres ne suffisaient plus à combler le vide toujours croissant de son âme. Elle s'étonnait de ne plus trouver en elle-même ce joyeux entrain qui la faisait tout braver pour courir au service de Dieu. Elle ne diminuait rien de ses bonnes œuvres, mais elle sentait que chacune lui coûtait plus d'effort. Sa gaieté se voilait, sa santé commençait à s'affaiblir; elle éprouvait sans s'en rendre compte encore, ce malaise mystérieux de tous les êtres qui ne sont pas dans leur voie.

Ce fut en assistant à une instruction de son frère aux religieuses de la Visitation, de la rue de Vaugirard, à Paris, que, pour la première fois, elle entrevit la cause de sa langueur morale et le remède à y opposer. Elle n'en dit rien à personne, et laissa ce germe grandir et se développer dans le recueillement et la prière. Un saint prêtre qu'elle connaissait depuis longtemps, et qu'elle savait doué de ce don si rare et si précieux du discernement des âmes, reçut ses premières confidences. Il lui conseilla de prier, de laisser agir Dieu et d'attendre. Plusieurs mois se passèrent ainsi, stériles en apparence, féconds en réalité, comme les jours où le grain de blé, enfoui sous le sillon, germe au sein de la terre et prépare les trésors de la moisson.

A la question principale de sa vocation religieuse s'ajoutait dans son esprit celle de l'ordre où elle était appelée. Son penchant pour les austérités qui dégagent l'âme en châtiant le corps, l'attirait vers le Carmel et la détournait de la Visitation. Ce fut cependant à la Visitation qu'elle entra vers le mois d'octobre 1857, pour faire une retraite de quelques jours et essayer par elle-même de cette vie du cloître dont elle devait plus tard s'enivrer et faire ses délices.

Cette première expérience sembla devoir l'en éloigner pour jamais. Absolument sincère avec elle-même comme avec les autres, elle la crut décisive et ne le dissimula point. Les trois jours de cette retraite lui parurent si longs qu'au moment de la terminer, elle dit aux religieuses avec sa simplicité et sa franchise ordinaires: « C'est étouffant! Quel bonheur de sortir d'ici! Comme je vais faire ouf! » et elle accompagnait ses paroles de gestes expressifs qui montraient qu'elle allait pouvoir respirer à son aise. Une des sœurs de la Visitation, qui l'aima du premier moment et qui l'avait suivie de près pendant cette courte retraite, se contenta de sourire et lui dit: « Vous avez beau penser et dire que cette vie de la Visitation est ennuyeuse, vous êtes appelée à en vivre, soit que vous reveniez ici, soit que vous restiez dans le monde: votre cœur en a besoin. Et même je ne crains pas de vous le dire, si vous êtes fidèle à la voix de Dieu, vous reviendrez ici, et vous porterez le nom de notre sainte Mère: *vous vous appellerez sœur* Jeanne-Françoise. » Pressentiment ou prophétie extraordinaire, dont Sabine ne fit alors que rire, et qui devait si tôt se réaliser de tous points.

Ses hésitations, ses dégoûts spirituels, ses tristesses morales continuant, elle se résolut à faire une autre retraite de huit jours dans une autre communauté, et c'est là qu'elle connut enfin dans la lumière divine que Dieu l'appelait à la vie religieuse et à la Visitation. Comment cette lumière lui fut-elle donnée, par quel moyen le Seigneur lui fit-il connaître sa volonté, je l'ignore et nul peut-être, hormis son directeur spirituel, ne l'a su. Mais dès lors son parti fut pris, ses troubles s'évanouirent, la sérénité reparut en son âme et sur son visage, et elle ne songea plus qu'à réaliser son dessein. Une seule chose altérait sa joie et divisait son cœur, la pensée des combats qu'elle aurait sans doute à soutenir pour quitter le monde et sa famille, et des larmes qu'elle laisserait derrière elle. Mais, certaine désormais qu'elle allait où Dieu l'appelait, elle ne songea pas un instant à revenir en arrière, ni à remettre indéfiniment l'exécution de son projet. Elle chercha devant Dieu le moyen le plus convenable et le moins pénible d'avertir ses parents: voici celui qu'elle adopta.

Le jeudi saint de l'année 1858, elle fit prier ses deux frères de se rendre chez leur frère aîné Monseigneur de Ségur, pour une communication grave qu'elle avait à leur faire. Chose étrange, ni l'un ni l'autre n'eut le moindre pressentiment de ce qu'elle allait leur dire. Et pourtant dès qu'ils connurent son dessein, ils ne furent étonnés que d'une chose, de n'avoir pas deviné et compris depuis longtemps le secret de sa vocation. A peine notre frère aîné eut-il ouvert la bouche pour nous apprendre la résolution de Sabine, que mon frère Edgar se leva, alla à elle et l'embrassa au front lui dit: « Je te remercie de l'honneur que tu fais à notre famille. »

Dieu nous fit la grâce de comprendre et de bénir cet événement, et si notre émotion fut profonde, elle ne fut pas amère.

(A suivre.) Marquis DE SÉGUR.

se fait volontiers de cette plante avec le *pissenlit-dent-de-lion*, plante très-commune dans nos campagnes et qui entre toujours davantage dans l'alimentation domestique.

Dire que le pissenlit appartient à la famille des *chicoracées* et la jusquiame à celle des *solanées* n'est pas le moyen de prévenir les accidents qui peuvent résulter de la confusion de ces plantes; il faut donner *leur signalement* et, en attendant qu'une plume mieux qualifiée que la nôtre veuille bien rendre cet éminent service aux amateurs de salade printanière, voici quelques caractères distinctifs.

La feuille du pissenlit est profondément dentelée, lisse et d'un vert léger, parfois jaunâtre, tandis que celle de la jusquiame a ses dentelures moins profondes, est velue et d'un vert foncé, sombre; son odeur est désagréable.

Le pissenlit croit dans les vergers et les prés bien soignés, de préférence sur les champs incultes, tandis que la jusquiame préfère les décombres et les berges des fossés.

La jusquiame est généralement connue des personnes qui font la cueillette du pissenlit, qui lui donnent le nom de *dent-de-lion bâtarde*.

Eh bien! bonnes gens, laissez la *bâtarde*.

— M. l'ingénieur Chapuis, à Nidau, vient de proposer à la Compagnie du chemin de fer de la Broye de construire en fer les barrières des passages à niveau.

Ce système, tout nouveau, d'une élégance remarquable, et qui laisse loin derrière lui les fermetures en bois, a reçu l'approbation de la Direction, en sorte que ce chemin de fer sera le premier doté de cette invention qui fait honneur à celui qui en a eu l'idée.

Genève. — On écrit de Berne au *Journal de Genève:*

« L'entrepreneur du tunnel du Gothard, M. L. Favre, s'est adressé, il y a quelques jours, au Conseil fédéral pour demander que cette autorité prenne ces mesures afin de le garantir contre toute chance de perte, en présence de la situation financière dans laquelle se trouve la compagnie du Gothard. Il y aurait, par exemple, lieu de craindre que, si cette compagnie venait à être mise en faillite, à teneur de la législature fédérale qui régit les chemins de fer, le cautionnement de huit millions fourni par l'entrepreneur se trouvât englobé dans cette faillite, et par conséquent, distrait de sa véritable destination en même temps qu'enlevé aux véritables propriétaires, soit M. Favre et le *consortium* qui l'a aidé à parfaire le montant de ce cautionnemena

» Telles seraient les craintes de M. Favre, craintes qui ne semblent pas dénuées de tout fondement et au sujet desquelles le *consortium* dont nous parlions plus haut doit délibérer aujourd'hui même (23 mars) à Genève.

» En outre, comme il est peu probable que, quel que soit le résultat de la crise actulle, on se décide à interrompre les travaux du tunnel, l'entrepreneur M. Favre désire que le Conseil fédéral le mette en mesure de poursuivre ces travaux, en l'autorisant à prélever une certaine somme sur le cautionnement déposé.

» Je puis ajouter que, consultée officieusement sur cette question par le Conseil fédéral, la direction du Gothard aurait fait répondre par son fondé de pouvoirs qu'elle-même se considérait comme complétement dégagée de toute responsabilité dans la crise que subit le Gothard, par les *satisfecit* que lui a accordés jusqu'à présent le Conseil fédéral en sa qualité de contrôleur officiel et naturel de la marche de l'entreprise. De l'avis de la direction du Gothard, ce serait donc au Conseil fédéral lui-même à pourvoir à ses frais, risques et périls, à ce que les travaux du tunnel ne subissent aucune interruption.

» Enfin on prétend que, voyant le peu de succès obtenu jusqu'à présent par ses réclamations, l'entrepreneur M. Favre se serait décidé à notifier hier, au Conseil fédéral, qu'il suspendait dès aujourd'hui ses travaux jusqu'à ce qu'il ait été fait droit à ses demandes.

» Tels sont les renseignements divers qui me sont fournis par des personnes bien informées; vous pouvez donc les considérer comme exacts, au moins dans leur ensemble. Il résulte, en somme, de ces renseignements que nous approchons du premier acte de la crise que *faisait pressentir* depuis quelque temps la situation financière de l'entreprise du Gothard. »

Le *Journal de Genève* ajoute que le *consortium* dont il est question plus haut s'est en effet réuni hier après-midi à Genève, et sur un rapport présenté par M. l'avocat Rambert de Lausanne, a décidé que le *consortium* continuerait à soutenir M. Louis Favre. Une commission a été nommée pour examiner les conditions dans lesquelles devrait s'effectuer un nouveau versement.

CHRONIQUE.

On se demande, avec anxiété, si nos gros bonnets militaires n'ont pas le ferme propos de faire enrager nos populations. Je connais beaucoup de gens sérieux fort disposés à le croire. Les plus optimistes sont forcés de reconnaître qu'il existe dans toutes les classes du peuple suisse un mécontentement qui s'accentue de plus en plus, à mesure que les pasteurs du peuple s'aventurent davantage dans la voie des tracasseries ouvertes.

Ce n'est pas seulement en Suisse que nos nationaux prennent leur plus grosse voix pour faire ronfler leurs plaintes; mais les Suisses établis à l'étranger, et organisés en sociétés, s'émeuvent à bon droit, et s'empressent de faire écho à la voix de leurs frères apatriés.

Les plaintes ont pour objectif essentiel la nouvelle loi sur l'impôt militaire: loi marquée au coin de la déraison. Que dire de l'obligation imposée aux officiers de ne pas s'absenter..... sans dire où ils vont? Pas du tout: sans demander permission. Ne se croirait-on pas dans l'empire du knout? Et si l'officier suisse qui aura obtenu un congé pour vaquer à ses affaires, par delà les monts, ne rentre pas au jour et à l'heure indiqués, qu'arrivera-t-il? Une pareille insubordination vaudra-t-elle au délinquant un *bon logis à pied et à cheval* dans une forteresse fédérale?

Le clair-obscur qui règne dans les arrêtés de nos régisseurs me met dans l'impossibilité de dire si les permissions vaudront pour la sortie de la Suisse, ou seulement pour la sortie des cantons. L'expérience nous renseignera.

D'aucuns prétendent que le pouvoir central pousse aux raffinements d'économie; d'autres affirment qu'avant peu, la Suisse sera réduite à la mendicité. Les enfants de Mars ne sont pas de ce dernier avis; ils prétendent même que notre excellente mère à tous serre les cordons de sa bourse comme une vieille avare qu'elle est. Ils allèguent comme preuve à l'appui que la mobilisation de la troupe, pour une journée seulement, se fait à moins de frais pour l'Etat, mais à plus de frais pour eux. Et vraiment, il paraît qu'à force d'entendre rabâcher *Italia fara da se*, nos gros bonnets ont fini par se dire: les Suisses en feront bien autant. C'est pourquoi nos défenseurs auront sans doute l'ennui de s'habiller plus ou moins en soldats, de perdre leur temps en courses au clocher et en manœuvres folles, de passer une journée les pieds dans la boue et le dos à la neige; mais ils auront par contre le délirant plaisir de prouver, portemonnaie en main, qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes..... comme l'Italie. Ils auront bien d'autres raisons de croire qu'ils travaillent pour le roi de Prusse.

Réflexion faite, les journées consacrées au dieu Mars seront plus lucratives qu'on ne le pense: le soldat partira avec un sac et reviendra..... avec une malle.

En somme, il serait bientôt temps de savoir si c'est au peuple à faire la volonté des gouvernants, ou aux gouvernants à faire la volonté du peuple. Le peuple a-t-il résilié sa souveraineté par le vote de la dernière révision?

A propos de milices, parlons un peu d'un guerrier pourfendeur qui jette son schako par-dessus les moulins, et dont les états de service bouclent par une moisson de lauriers calédoniens.

J'ai nommé Carteret.

Les journaux nous ont fait la confidence des exploits de ce progressiste hors concours, de ce législateur échappé d'une camisole de force. On aurait pu croire qu'il s'agissait d'un garde-chiourme gourmandant ses pupilles *unguibus et rostro*, ou d'un chef de peaux-rouges déployant l'éloquence du geste pour ramener des natures revêches dans le sentier de la vertu? Pas du tout.

La scène se passe à Genève, la cité de Calvin, la capitale de la civilisation, le quartier général des illuminés déconfits; à Genève, en plein Grand Conseil, l'an de grâce 1876.

Le chef du pouvoir exécutif — qui devrait, pour l'honneur du pays, être appelé à d'autres fonctions, — *mécontent du peu de docilité qu'il trouve dans la magistrature judiciaire*, l'apostrophe par voie d'engueulement. Mais, me direz-vous, le Grand Conseil a, comme un seul homme, sauté au plafond d'indignation? Il a chassé ignominieusement l'insulteur, et décrété ce jour là jour néfaste? Il a de plus décrété que, vu l'abolition de la peine de mort, ce dignitaire indigne serait exécuté... par le mépris public? Erreur, le Grand Conseil a mis sur ce scandale le sceau de son approbation.

Quelques cœurs d'élite se sont insurgés contre le cynisme officiel: ils en sont pour *leurs frais d'intrépidité*.

Ce maître fou prétend que les juges ne rendent de bons jugements que les six premiers mois et les six derniers mois de leur charge. En conséquence de cet allégué, vous pensez que ce logicien, de la force de plusieurs ânes, proposera de nommer les juges seulement pour les six premiers mois et pour les six derniers, soit, pour une année? Nullement. Il propose de les nommer pour deux ans, soit pour une année de sagesse et *une année de radotage: allez donc vous faire juger à Genève cette année-là. L'épisode a fait grand bruit* dans les faubourgs. Le lendemain un *meeting* eut lieu à Plain palais. On y voyait la fleur des Européens brouillés avec la police de tous les pays. Un président improvisé ouvrit la séance et dénonça à l'assemblée l'esclandre de don Carteret. Une clameur d'imprécation accueillit cette nouvelle: Ce fut comme une marseillaise d'indignation. On décida *ex abrupto* de refuser *le salut à ce mécréant, de le montrer au* doigt à toute rencontre et de vouer son nom à l'infamie. De plus, beaucoup d'assistants donnèrent leur démission de voyous, afin de *n'avoir plus rien de commun avec le président* du Conseil exécutif.

Le train express part, je vais à Paris voir fonctionner de près la république CONSOLIDÉE: pour la troisième fois, on en dit des merveilles. Jadis un bon roi promettait une POULE AU POT à tous ses sujets pour chaque dimanche. *Il s'agit bien aujourd'hui d'une pauvreté pareille.* A l'avenir, le marasquin coulera à pleins bords dans les ruisseaux; les fontaines publiques serviront le champagne à sceaux et les cailles roties pleuvront sur les tables au coup du dîner.

Moi qui vous parle, j'ai déjà vu dans le *plaisant pays de France* la république CONSOLIDÉE pour la deuxième fois. Le 4 mai 1848, jour où la Constituante se réunit au Palais-Bourbon, après l'arrivée des onze membres du gouvernement *provisoire, l'enthousiasme* était tel que la république fut acclamée QUATORZE FOIS de suite par 900 députés. On convint ensuite de faire processionnellement, bras-dessus bras-dessous, le tour du palais, ce qui eut lieu.

Pendant la cérémonie, Marc Caussidière, le préfet de police, donnait le bras au P. Lacordaire, en habit blanc de dominicain. Chemin faisant, l'ancien propagateur disait ces mots: « Citoyen, nous sommes tous deux *frères prêcheurs, mais nous ne sommes pas* tout-à-fait du même ordre.

Un peu avant le 15 mai 1848, quand M. de Lamartine conseillait à M. de Falloux et aux hommes de la droite d'aller consulter Béranger comme un oracle, on rapportait le mot pittoresque du vieux poète: Le 24 février nous a tous surpris. Auparavant, il n'y avait que 200,000 électeurs; ce n'était pas assez; on en a improvisé 6 millions: c'est peut-être trop! » Il ajoutait: « Je voulais bien descendre *un à un les escaliers de* la réforme: on m'a fait sauter cinq marches. »

Je sors de vous dire qu'en *1848* la république fut acclamée 14 fois de suite au Palais-Bourbon. Ce qui n'a pas empêché les acclamateurs, les républicains convaincus, de prêter, quatre ans plus tard, leurs épaules comme marche-pied du trône de Napoléon III.

Et nunc erudimini! S. X

CANTON DE FRIBOURG.

On nous écrit de la Broye:

« Jeudi soir, 23 courant, entre onze heures et minuit, trois malfaiteurs de la pire espèce s'apprêtaient à faire effraction dans l'église paroissiale de St-Aubin. — Un jeune homme de la localité avait heureusement remarqué les allures suspectes d'un inconnu qu'il venait de rencontrer sur le chemin public. Sans compter avec le danger auquel il s'expose, il revient sur ses pas, pénètre sur le cimetière où il est reçu par une décharge de revolver à bout portant. Une balle effleure sa paupière en laissant les traces de son passage. Se jetant sur son agresseur, il parvient à lui occasionner, paraît-il, une blessure grave, car des traces de sang se font remarquer sur la route tendant de St-Aubin à Domdidier. Pendant que ce brave citoyen *luttait corps à corps avec son agresseur, les* autres criminels venaient au secours de leur associé. Le jeune Paul Collaud recevait une nouvelle décharge de revolver. Une balle seulement avait pénétré dans les chairs, les autres projectiles s'étaient amortis dans les vêtements. Le courage et le sang-froid de ce brave enfant de St-Aubin méritent d'être signalés. Des caractères aussi bien trempés font honneur aux familles et aux communes qui les produisent. — On dit que la Justice est sur les traces des coupables. »

—

Nous rappelons à nos lecteurs le concert de demain, concert où figureront des artistes d'une notoriété acquise et d'une réputation justement méritée. A ce titre, notre public musical voudra bien, par un nombreux concours, contribuer au succès de la soirée.

Notre appel sera certainement entendu par tous ceux qui savent apprécier le culte de l'harmonie. Aux récalcitrants nous dirons de ne pas laisser échapper une occasion exceptionnelle d'entendre de la bonne musique, occasion, la première de la saison et la dernière peut-être.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 23 mars.

C'est aujourd'hui que M. Waddington doit déposer le projet de loi relatif à la collation des grades pour l'enseignement supérieur. Par cet acte, le ministère centre gauche se rend coupable de plusieurs iniquités qui ne lui porteront pas bonheur:

1° Les évêques et les catholiques, en fondant des universités libres, étaient placés sous la protection et la *garantie* de la loi et des conditions spéciales qu'elle a stipulées;

2° Ces conditions sont violées avant même que l'essai du jury mixte ait été fait, avant même qu'aucun de ses inconvénients ou abus ait pu être signalé;

3° Le ministère dans sa déclaration a dit qu'il entendait respecter une liberté *justement réclamée;* or, en attribuant exclusivement à l'Etat la collation des grades, il viole cette liberté et enlève aux universités catholiques *un de leurs principaux éléments d'existence;*

4° Le gouvernement en modifiant la loi, en ce qui concerne la collation des grades, n'est inspiré par aucun motif légitime de réforme utile d'enseignement public, mais il obéit servilement aux clameurs des ennemis du catholicisme. C'est là se placer sur une pente fatale et qui peut entraîner le gouvernement aux plus déplorables extémités, qui seront sa perte et livreront le pays à la dictature démagogique.

J'appelle toute votre attention sur les menaces qu'expriment ouvertement, dans les groupes parlementaires, certains députés de la gauche à l'encontre de ce qu'ils appellent « la propagande cléricale. » Leur ferme intention est de provoquer les mesures répressives contre tout enseignement religieux qui peut les gêner. Dût leur proposition en ce sens, être repoussée, elle n'en aurait pas moins produit un effet désastreux, en provoquant l'agitation, surexcitant les passions et ameutant les foules contre le clergé. Au demeurant, ce résultat suffirait peut-être aux gens dont je vous parle.

Au sujet de la querelle entre le centre gauche, les gauches et les radicaux, un de nos confrères, M. Ch. Cauvin, dont la fermeté des opinions et le talent honorent notre presse de province, termine un remarquable article par les lignes suivantes:

« Trêve donc de plaisanterie! vous ne valez pas mieux les uns que les autres. L'un est plus franchement révolutionnaire, tandis que l'autre est un peu plus hypocrite, *voilà* toute la différence.

» Le dernier mot de tout cela, c'est que les républicains, voyant le pouvoir à portée de leurs mains, et se croyant maîtres de la situation, n'ont plus ni réserve ni pudeur. Ils mettent de côté ces deux sentiments de commande dont ils s'étaient parés et retroussent leurs marches pour se livrer bataille entre eux.

» Hardi, les petits agneaux! La France vous regarde, et vous êtes gens à lui en faire voir de drôles! »

La guerre au clergé est une véritable épidémie aujourd'hui en Europe. Le correspondant romain du *Journal des Débats* signale cette monomanie révolutionnaire à propos de la crise ministérielle qui vient d'éclater à Rome.

« Quant au programme du futur cabinet, personne autour de moi n'en sait le premier mot, bien que les députés de la gauche aient publié dans leurs journaux de nombreux manifestes. Il est présumable cependant que le clergé paiera les frais de la guerre, c'est la mode du moment. Le ministre actuel de

l'instruction publique a laissé peu de chose à faire, ils s'est donné la satisfaction de fermer quatre ou cinq séminaires, et hier encore il ordonnait la clôture de l'université pontificale, dont l'existence peu connue ne mettait pas l'Etat en péril. Ce sont là ce qu'il est convenu d'appeler des mesures libérales, bien qu'on doive leur trouver un autre nom dans l'intérêt des libéraux de bonne foi.

» Si M. Bonghi, qui se pique de philosophie, a cru, de cette façon, rallier des voix au cabinet dont il fait partie, il verra bientôt qu'il s'est grandement trompé; il en aura plutôt perdu quelques-unes. »

Voici comment le journal catholique *Rome* nous peint la situation actuelle de l'Italie unifiée :

« Pour le moment « le cahos, l'obscurité, la confusion » règnent dans la chambre qui est le pays légal. Les Vénitiens sont mécontents de l'application de la loi sur la mouture, les Toscans sont mécontents du rachat des chemins de fer, les Napolitains sont mécontents de la perte de leurs libertés, les Siciliens sont mécontents d'être gouvernés par des satrapes, les Romains sont mécontents de tomber d'un état de grandeur dans un état sauvage (ils l'ont dit au Capitole), les républicains sont mécontents de tout et de tous. »

Nous touchons à la fin du mois consacré à honorer St-Joseph, mais les dévotions au patron de l'Eglise se continuent pendant toute l'année. Il est donc temps encore de signaler particulièrement à votre piété et à votre bon goût un charmant volume petit in-32 publié chez Mame, à Tours, sous ce titre : Le *Psautier de St-Joseph*. C'est l'œuvre d'une femme distinguée par la naissance, le cœur et l'esprit, qui a visité la Terre-Sainte et en a rapporté de profondes impressions et un redoublement de piété.

St-Bonaventure avait composé le psautier de la Bienheureuse Vierge-Marie; la pèlerine, dont il s'agit, a voulu faire le même travail pour St-Joseph et vous verrez qu'elle n'a pas mal réussi.

Chacun des 150 psaumes du nouveau psautier commence par les mêmes paroles et renferme généralement le même sens que les cantiques du roi David; mais le chantre moderne a introduit dans ces psaumes la douce figure de St-Joseph, au milieu des magnificences de l'Evangile; ces textes sacrés sont reproduits avec un grand discernement et un tact parfait dans le choix et dans les expressions.

M. de Sacy a publié, dans le *Journal de Débats* un charmant article sur ce *Psautier de St-Joseph*.

Je profite de l'occasion pour vous recommander de relire les trois admirables panégyriques de St-Joseph par Bossuet; l'un d'eux, celui qui porte pour texte : *Custodi depositum*, fut tout un événement, à Paris, par l'immense impression que produisit l'éloquence de Bossuet. Mme de Sévigné parle de cet événement dan ses lettres.

Heureuse époque ou toute une société cultivée était profondément agitée par le panégyrique d'un Saint!

C'était le siècle de Louis XIV.

Aujourd'hui on persécute les Saints et nous avons le siècle de Bismark, Garibaldi et Gambetta.

P.-S. M. Ricard prépare un mouvement important pour les sous-préfectures.

Plusieurs membres de l'extrême gauche ont déposé un amendement au budget pour demander la suppression pure et simple du budget des cultes.

Comme dit Mgr Dupanloup, cela promet, c'est la guerre organisée contre l'Eglise catholique.

Paris, 24 mars.

Pour expliquer la baisse qui s'est produite aujourd'hui à la Bourse, on a prétendu qu'il était arrivé de mauvaises nouvelles de Versailles, sans dire lesquelles. Le fait est qu'il n'y en a ni de bonnes ni de mauvaises, mais que la situation reste toujours très-obscure et très-embrouillée, et l'existence du ministère du centre gauche semble loin de se consolider.

Chez M. Thiers et dans les conciliabules des gauches, il se tient un langage qui indiquerait des projets très-hostiles au maréchal de Mac-Mahon. Nous verrons si ces projets oseront se manifester ouvertement.

Les familiers de M. Thiers s'occupent activement de lui recruter des adhérents partout et, spécialement, dans la presse.

Les ennuis de M. Gambetta sont actuellement très-réels.

Il paraît qu'on s'est livré, hier, dans son entourage à un travail de pointage touchant le nombre de voix dont l'ex-tribun pourrait disposer après les défections de ces derniers jours, les inscriptions au centre, les acquisitions faites par le cabinet, etc. Le résultat aurait été que le nombre des fidèles ne dépassait plus 80.

D'autre part le cabinet ne cesse pas ses démarches pour isoler les gambettistes au milieu de la chambre basse, ce qui a déjà été obtenu au Sénat.

En un mot, comme on le disait hier, M. Gambetta, qui avait rêvé le rôle de « chef de l'opposition, » craint fortement que jusqu'à *nouvel ordre*, l'*opposition ne soit* même possible.

Je me trouve connaître un assez grand nombre de paysans. Je reçois d'eux depuis quelques jours les observations les plus curieuses.

Ils se plaignent d'avoir été indignement trompés pendant la période électorale, et sont furieux de l'attitude que prennent aujourd'hui leurs élus.

Les maires, les agents voyers, les cantonniers, les instituteurs seraient allés les trouver et leur auraient présenté les candidats radicaux comme des conservateurs, *quelque fois même comme des bonapartistes.*

Le *Soleil*, qui passe pour être un des organes de l'orléanisme, était allé du centre droit au centre gauche. Va-t-il maintenant tourner même vers l'extrême gauche? Ce journal a fait distribuer, il y a peu de jours, à tous ses abonnés et acheteurs, un prospectus qui commence ainsi :

« Nous avons en cours de publication, avec un succès toujours croissant, cette magnifique épopée qui s'appelle l'*Histoire des Montagnards*, de l'éminent *Alphonse Esquiros.*

» Pour continuer dignement l'œuvre démocratique que nous avons commencée, nous entreprenons aujourd'hui la publication d'un ouvrage sur la personnalité glorieuse du grand citoyen qui a nom *Victor Hugo*, et nous croyons pouvoir compter sur le même succès.

» C'est sous le titre de *Victor Hugo homme politique* l'histoire de la lutte immense et glorieuse que soutient l'illustre poète, depuis plus d'un demi siècle, pour le droit, la liberté et le progrès. »

Est-ce que l'organe orléaniste veut faire concurrence au *Rappel*?

Sous le titre d'*Encyclopédie populaire*, plusieurs écrivains, savants et philologues dévoués à la cause du juste et de l'honnête, viennent d'entreprendre la publication d'un ouvrage qui manquait réellement en librairie. Ils ont voulu condenser dans des conditions accessibles à tous, les connaissances que chacun a besoin de posséder aujourd'hui et qui ne se trouvent que disséminées dans de nombreux volumes ou réunies dans des recueils fort coûteux. L'honnêteté de leurs intentions nous fait espérer et souhaiter pour eux le succès.

La direction de cet important travail est en bonnes mains, dans celles de M. R. Conil, un de nos confrères de la presse conservatrice.

Si l'on en juge par la forte baisse qui s'est déclarée aujourd'hui sur les valeurs égyptiennes, les affaires financières du vice-roi ne paraissent pas en bonne voie d'arrangement.

De plus, il paraît qu'après avoir essayé de payer partie des coupons de sa dette, la Turquie ne pourrait plus rien payer... Comment poursuivre désormais pour dettes, faillites simples ou frauduleuses des particuliers quand plusieurs puissances étrangères (Espagne, Turquie, Pérou, Honduras, etc.) sont dans l'impossibilité... de satisfaire leurs engagements financiers?

Le *progrès et ses exigences, dit-on*, conduiront bientôt à l'emprunt forcé.

ERATUM. — Dans la lettre de *Paris* du 18 mars, à propos des *Cahiers de Sainte-Beuve*, au lieu de : il y a beaucoup à prendre et à répandre — lire : à *reprendre.*

Lettres de Versailles.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Versailles, le 23 mars 1876.

Les membres du Sénat se sont réunis aujourd'hui dans leurs bureaux pour procéder à la nomination de la commission chargée d'examiner la proposition d'amnistie.

A l'unanimité, les bureaux se sont montrés défavorables à la proposition dont M. Victor Hugo a donné lecture. Tous sont d'avis qu'aucune classification ne doit être faite entre les coupables, et que le chef de l'Etat doit accorder des grâces non collectives, mais individuelles. Depuis quatre ans, la commission parlementaire dont M. Martel était le président a, d'ailleurs, accompli une œuvre de clémence contre laquelle les plus exigeants n'auraient vraiment pas lieu de récriminer. Sur 43,000 individus arrêtés, il n'en reste pas aujourd'hui plus de 8,000 qui soient encore soumis aux rigueurs de la loi; ce chiffre ne prouve-t-il pas que la justice s'est montrée suffisamment indulgente? Qu'on relise le savant rapport du général Appert, *et on sera bientôt convaincu qu'il est* vraiment impossible d'amnistier les égarés avec plus de scrupule et plus de clémence que ne l'a fait, depuis 1872, la commission des grâces. Peut-être dans un but de popularité facile à deviner, la majorité républicaine de la seconde Chambre voudra-t-elle aller plus loin; peut-être les orateurs de la gauche voudront-ils s'acquitter des engagements qu'ils ont contractés dans les clubs de la rue Lévi et de la Belle-Moissonneuse; mais, en tout cas, soyez sûrs que les sénateurs ne suivront pas les députés dans cette voie périlleuse, et permettez-moi d'ajouter que bon nombre de républicains ne demanderont pas mieux que d'être violentés sur ce point. Pour se faire élire, nombre de radicaux ont souscrit toutes les promesses que les comités proposaient à leurs signatures. Ils ont cyniquement abusé de la crédulité des femmes, des enfants et des mères ; mais aujourd'hui qu'ils sont nommés, que leur importe le retour des déportés! Ou plutôt, rien ne leur sourit moins que ce retour, et les plus fougueux seraient désolés si la droite sénatoriale, les prenant au mot, rendait à la liberté cinq à six cents Nouméens, qui, demain, ne seraient plus, pour MM. Brisson et consorts, des « frères proscrits, » mais d'odieux rivaux.

En ce moment, M. Brisson donne lecture de son rapport sur l'élection de M. de Mun.

(Autre correspondance)

Versailles, 23 mars 1876.

La séance publique, au Sénat et à la Chambre, ne commence qu'à trois heures. Aussi nos honorables n'arrivent-ils que par petits groupes à chacun des trains de la rive droite et de la rive gauche.

Les réunions dans les bureaux ne sont pas nombreuses, malgré l'importance du choix des commissaires pour l'étude des propositions d'amnistie, d'administration de l'armée et de réorganisation de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations. Les députés ont un programme moins chargé pour le travail des bureaux. Il n'y a qu'une Commission à nommer celle qui sera chargée du rapport sur l'enquête concernant l'élection de M. d'Aigues-Vives.

Il y a eu, ce matin, conseil des ministres à Versailles, à l'hôtel de la Présidence. On s'y est occupé surtout du mouvement des sous-préfets.

Le centre gauche accentue de plus en plus *son opposition* au ministère Dufaure-Ricard. De prime-abord, le centre gauche voulait un ministère Casimir Périer. Déçu de ce côté, le groupe attendait M. Ricard à l'œuvre. Depuis ce que le clan Thiers-Casimir appelle « le mouvement tournant » du cabinet, surtout après le premier travail de modifications administratives, le centre gauche avoue son désenchantement et son antagonisme. Il ne veut pas, dit-il, devenir, comme le fut le centre droit avec M. Buffet, complice, puis *dupe du nouveau* cabinet. Le centre gauche comptait que le jour était venu de son avènement exclusif au pouvoir. Trompé dans son ambition, il explique son irritation, non par les déceptions de son égoïsme, mais bien par le souci qu'il prétend avoir des désillusions que cause au pays l'attitude inattendue du gouvernement. Nous *apprécions* à sa valeur cette *sollicitude du* centre gauche pour la satisfaction de l'opinion publique.

Ce matin ont eu lieu, à Versailles, les obsèques solennelles de M. Maurice. Le cercueil, après le service funèbre, a été dirigé sur Douai. M. Gambetta a déclaré tout haut que le mouvement préfectoral est insuffisant. On me dit que le ministère a donné son approbation au projet de loi Waddington sur la collation des grades et que ce projet pourrait être déposé aujourd'hui même en séance.

La validation des élections Haentjens, du *Domaine et de Castellane sera très-vivement* contestée.

On commente beaucoup la réponse de l'empereur Guillaume au compliment des chefs de l'armée allemande au jour anniversaire de sa naissance. C'est, dit-on, un coup de clairon. On rapproche cette expression d'ardeur belliqueuse du départ de M. de Molke pour l'Italie et de la nouvelle indisposition de M. de Bismark.

On parle de la prochaine disparition du *Journal de Paris.*

On a distribué aujourd'hui l'amendement Barodet au budget général. Il demande tout simplement la suppression des articles 1 à 18, c'est-à-dire le budget des cultes. Cet amendement groupera 60 voix et ce sera tout.

Peu de monde dans les tribunes. Il n'y a pas moitié des députés à leurs bancs. Après la lecture du procès-verbal, M. Waddington monte déposer un projet de loi visant la suppression des articles 13 et 14 de la loi de l'enseignement supérieur. (Applaudissements à gauche). Un orateur qu'on n'entend pas, demande la validation d'une élection quelconque. Puis M. Brisson, l'avocat si passionnément *logique dans ses* haines contre tout ce qui est catholicisme et légitimité, donne une lecture très-artistement étudiée en vue des effets à produire et des préjugés à irriter, du rapport sur l'élection de M. le comte de Mun. Ce réquisitoire perfidement habile dure une demi heure. A plusieurs reprises, M. de Mun ne peut retenir l'expression d'une douce gaieté. La droite applaudit à plusieurs citations incriminées et quelques membres vont au banc, j'allais dire à la sellette, où siége M. de Mun, pour lui communiquer leurs réflexions. On s'attendait à une réplique immédiate de M. comte de Mun, mais le rapporteur M. Brisson déclare, en finissant, que d'accord avec le bureau et pour laisser à la Chambre le loisir d'étudier les allégations du rapport, la réponse de M. le comte de Mun n'aurait lieu que demain.

M. Léon Say dépose un projet de loi concernant la révision du cadastre. Le président Grévy lit le texte d'une proposition Naquet abrogeant les dispositions légales antérieures concernant les droits d'association et de réunion, plus la suppression des art. 290 à 295 du code pénal. Le reste de la séance n'a rien d'émouvant.

Au Sénat, la séance est remplie par le débat sur l'élection de la Corse. Le rapporteur, général Robert, conclut à la validation. M. E. Picard dans un grand discours proteste au nom de la liberté électorale. A cinq heures *réplique du général Robert. On prévoit* validation.

Prusse. — Le projet de loi relatif au transfert à l'empire des droits de propriété et autres de l'Etat prussien sur les chemins de fer vient d'être déposé à la Chambre des députés.

Il comprend deux paragraphes, dont le premier autorise le gouvernement à conclure des conventions avec l'empire en vue de lui céder, contre un dédommagement équitable :

1° Tous les chemins de fer de l'Etat en exploitation ou en exécution, ainsi que leur *matériel;*

2° Tous les droits de l'Etat sur les chemins de fer qui ne sont pas sa propriété;

3° Toutes les parts et les intérêts qu'il a dans des chemins de fer;

Enfin, le gouvernement est aussi autorisé à négocier :

4° Le transfert à l'*empire des obligations* de l'Etat envers les chemins de fer, contre une indemnité à payer par la Prusse.

Le second paragraphe réserve la ratification des Chambres prussiennes en ce qui concerne les nos 1, 3 et 4 ci-dessus.

L'*exposé des motifs conclut ainsi : « Si la* proposition de transmettre à l'empire les chemins prussiens venait à échouer contre l'opposition des gouvernements allemands et du Reichstag, alors il faudrait que la Prusse procédât sans hésitation, elle-même, à l'accomplissement de cette grande œuvre en consolidant d'abord ses propres chemins de fer et en s'opposant au fractionnement déplorable des lignes et à la prépondérance de l'industrie particulière des chemins de fer. Elle acquerrait ainsi une influence prépondérante sur les lignes des Etats voisins. »

Allemagne. — D'après le correspondant du *Pall-Mall*, à Berlin, on dit que le gouvernement *russe envisage avec appréhension* le projet de centralisation des chemins de fer de l'Allemagne, qui ajouterait un élément considérable à la puissance allemande On va jusqu'à affirmer que la résistance faite au projet par les petits Etats d'Allemagne est due, dans une certaine mesure, à l'instigation de la Russie; l'influence du gouvernement russe sur les petites cours allemandes étant notoirement considérable.

Mexique. — Les insurgés mexicains ont pris Jalapa et occupé le chemin de fer de la Veracruz.

L'état de siége a été proclamé dans les Etats de Puebla, Tiaxcala et Véracruz.

Le cabinet de Washington s'est occupé du mouvement insurrectionnel du Mexique et le ministre américain à Mexico aurait reçu l'ordre d'offrir ses bons offices en faveur du maintien de la paix.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

NEUCHATEL, 26 mars.

Le projet d'impôt progressif a été repoussé par le peuple, à une majorité de plus de 3,000 voix.

Bureau d'annonces : Alphonse COMTE, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

TARIF GÉNÉRAL D'INSERTIONS

dans les journaux de Fribourg dont les annonces doivent être remises directement à l'Agence de publicité ALPHONSE COMTE.

JOURNAUX :	Prix de la ligne ou de son espace		
	Canton de Fribourg.	Suisse.	Etranger.
	CENT.	CENT.	CENT.
Liberté.	15	20	25
L'Ami du peuple.	15	20	25
Offres et demandes, abonnés.	10	10	10
id. non-abonnés.	15	15	15
Freiburger-Zeitung	15	20	25

Avantages aux négociants et agents d'affaires. Pour le prix de vingt francs par an, ou de douze francs par semestre, il leur est offert sept lignes d'annonces tous les quinze jours dans la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et les *Offres et demandes*, c'est-à-dire simultanément dans trois journaux, avec faculté de changer le texte chaque fois. Le surplus est compté au tarif général ci-contre.

AVANTAGES POUR LES ABONNÉS
ANNONCES GRATUITES

Tout abonné pour un an à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* ou à la *Freiburger Zeitung* ou aux *Offres et demandes* acquiert par le fait un droit d'**insertion gratuite de 3 lignes** d'annonces **par semaine dans chacun de ces quatre journaux.** Sont autorisées les publications suivantes : *logements à louer, vente de meubles, vente particulière de bétail ou de fourrages (mises exceptées), demande d'employés, de domestiques et servantes, et d'ouvriers, avis d'enterrement.* Si l'annonce dépasse 3 lignes, le surplus est compté au tarif général ci-dessus.

VILLE ET COMMUNE D'ESTAVAYER.

Emprunt 4 3/4 0/0 de 200,000 fr.

Les certificats provisoires de cet emprunt seront échangés contre les titres définitifs, aux divers domiciles de souscription, à partir du 3 avril prochain.

Estavayer, 23 mars 1876. (C 3846 F)

Direction des finances communales.

GRANDE ACTUALITÉ

VICTOR TISSOT

9me EDITION

LES PRUSSIENS EN ALLEMAGNE

SUITE

du Voyage au Pays des Milliards

Un fort volume, **prix : 3 fr. 50.**

EN VENTE

à la Librairie catholique suisse, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

(C 3800 F)

M. Frédéric WECK, avocat, ouvrira son bureau, rue des Epouses, n° 70, 1er étage, à Fribourg, à partir du lundi, 20 mars courant.

Il exercera aussi la poursuite et se chargera de la tenue des rentiers. (C 3756 F)

PETITE

BIBLE ILLUSTRÉE

OU RÉCITS TIRÉS

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

A

l'usage de la jeunesse.

Traduction revue, par l'abbé Bourquard.

Prix : fr. 1.

Rabais aux revendeurs.

(C 3589 F)

La Caisse d'amortissement achète :

1° Obligations du Trésor, canton de Fribourg, 5 % au pair.

2° Obligations; emprunt 14 millions, 1872, 4 1/2 à 95 1/2.

3° Obligations; emprunt hypothécaire 5 millions, 1858, à 97 1/2.

4° Obligations; Genève-Versoix à 5 % au pair.

5° Obligations; 14 millions 5 % 1864, au pair, plus râtes courus, net de frais à Fribourg.

Pour la Caisse d'amortissement.

Le Directeur,

(C 3838 F) Jos. GRIVEL.

A LOUER

à l'hôtel des Bains un logement agréable et un grand magasin. (C 3812 F)

MUSCULINE-GUICHON

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE :

LIBRAIRIE DURAFORD

En face Notre-Dame

A GENÈVE.

La **Musculine-Guichon** des Pères Trappistes de Notre-Dame des Dombes a guéri un grand nombre de personnes dans *les maladies suivantes :* ***Diarrhées, chroniques, vomissements nerveux, gastralgies, anémie, maux d'estomac et surtout dans les maladies de poitrine.***

Prix des boîtes : (250 grammes, 5 fr. / 550 grammes, 10 »

On peut s'en procurer chez Mlles DEWARAT, à Châtel-Saint-Denis (Fribourg).

C 2182 F

Ouvrages du R. P. Faber.

1° *Le Précieux-Sang ou le Prix de Notre Sault*; 1 vol. de 393 pages; prix 3 fr. 50.

2° *Le Créateur et la Créature ou les Merveilles de l'Amour-Divin;* 1 vol. de 426 pages; prix : 3 fr. 50.

3° *Tout pour Jésus ou Voies faciles de l'Amour divin;* 1 vol. de 406 pages; prix : 3 fr. 50.

4° *Vie et Lettres du R. P. Frédéric-William Faber, premier Supérieur de l'Oratoire de Londres,* publiées par le P. J.-E. Bowden; 2 vol. in-12 de 840 pages; prix : 6 fr.

A VENDRE

à bas prix, une voiture à quatre places pour enfant. S'adresser au bureau de cette feuille. (C 3824 F)

En vente à l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg.

Vies des Saints d'Atelier.

1 vol. d'environ 140 pages, prix : 60 cent.

TABLE DES MATIÈRES.

Avertissement des éditeurs. — Avant-propos. — Saint-Eloi, patron des orfèvres, des forgerons, des serruriers, etc. — Saints Joseph, patron des charpentiers, menuisiers, ébénistes, etc. — Saint-Crépin, patron des cordonniers, savetiers, etc. — Saint-Cloud, patron des cloutiers, etc. (C 2779 F)

A UN FUTUR MARI.

Satire couronnée récemment par l'académie des Pays-bas.

Une brochure d'environ 30 pages.

PRIX : 20 centimes.

RÉCOMPENSE NATIONALE DE **16,600** FRANCS
GRANDE MÉDAILLE D'OR A T. LAROCHE
Médaille à l'exposition de Paris 1875
RAPPORT ÉLOGIEUX DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

PRIX 16,600 fr.

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR

EXTRAIT COMPLET DES 3 QUINQUINAS

Reconstituant, tonique et fébrifuge.

Le Quina-Laroche est un *Elixir* agréable qui contient la *totalité* des nombreux principes des **3** sortes de quinquinas (jaune, rouge et gris).

Supériorité bien constatée dans les hôpitaux et par vingt années de succès, contre le *manque de forces ou d'énergie, les affections de l'estomac, convalescences trop lentes,* et contre *les fièvres anciennes* et *rebelles.*

Exiger toujours la signature LAROCHE.

Le même **FERRUGINEUX**

Le *fer* soluble et le quinquina réunis constituent le traitement réparateur le plus puissant de la médecine.

Le quinquina stimule et donne la vie aux organes affaiblis, le fer procure au sang la force et la coloration qui assurent la santé.

Recommandé contre *l'épuisement par l'âge ou les fatigues,* contre le *sang pauvre, chlorose, suites de couches,* etc.

PARIS, 22 et 15, rue Drouot, et les pharies.

Dépôt à Fribourg : M. BOÉCHAT. Vente en gros, J. LUTI, représentant, à Zurich. (3892)

PARIS RUES DU 4 SEPTEMBRE, MICHODIÈRE, CHOISEUL, MONSIGNY **PARIS**

(Entre la Bourse et le Grand Opéra.)

GRANDS MAGASINS DE LA PAIX.

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ.

UN ALBUM ILLUSTRÉ renfermant de nombreux modèles de **Manteaux, Costumes, Lingerie, Cravates, Modes, Jupons,** etc., et des **Echantillons** de toutes les Nouveautés sont envoyés *gratis* et *franco* sur demande adressée aux

Grands Magasins de la Paix, à Paris.

Envoi *franco de port* à partir de **25** francs dans toute la France, la **Suisse,** la Belgique, la Hollande, Londres et l'Italie septentrionale. (C 3830 F)

SPÉCIALITÉ D'OUVRAGES EN CIMENT

DE

J. LALIVE, ENTREPRENEUR, A FRIBOURG.

Construction de bassins de Fontaines simples ou ornés, d'Abreuvoirs, de Fosses à purin d'Auges à porcs, d'Etangs de basse-cours, de Jets d'eau.

Dallages d'Ecuries, de Granges à battre, de Corridors, de cuisines, de Caves.

Enduits, Couvertes de murs, Ressemelage d'escaliers, enfin tout genre de travaux d'art en ciment.

Carrelages pour vestibules, salons, Assortiment de lavoirs, fromagères, saloirs, etc., en magasin.

VENTE

des Ciments de Grenoble, Ciment ordinaire, Chaux blutée, etc., à des prix très-modérés.

Magasins au **Varis,** à Fribourg, maison F. Winckler.

(C 3652 F)

BOURSE DE BALE, 24 MARS.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	DEMANDÉ	OFFERT
Fédérales 1867.	4 1/2	1876-1892	—	100 3/4
id. 1871.	4 1/2	1877-1886	—	100 3/4
Berne, 1861-64-65-74-75	4 1/2	1875-80-1900	—	97 —
Fribourg, 1. Hyp.	*4 1/2*	*1864-1895*	—	97
id. Emprunt 1872.	4 1/2	1873-1897	95 1/2	94 3/4
id. id. garanti.	5	1880-1890	—	101 1/4
OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER				
Central	5	1864-1888	100	99 3/4
id.	4 1/2	1877	100	99 1/2
id.	4 1/2	1881-1884	95	94
id.	4 1/2	1888-1890	89 7/8	—
Nord-Est	4 1/2	diverses	93 1/4	—
Central et Nord-Est	4 1/2	1886-1892	90 1/4	89 7/8
Gothard	5	1884-1892	58 —	57 1/2
Arth.-Righi	5	1883	88 1/4	—
Berne-Lucerne	5	1881-1885	—	60
Lignes du Jura	5	1881-1885	99 1/2	—
Empr. 22 millions	5	1881-1890	94 1/4	—

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1874 %	DEMANDÉ	OFFERT	PAYÉ
Banque de Bâle	5000	2500	6 36	—	5350	—
Assoc. banq. de Bâle	500	200	0 —	440	438 3/4	440
Banque comm. de Bâle	500	entières	0 —	410	400	—
Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 50	1150	1135	—
Compte d'Esc. de Bâle	2000	id:	0 00	2200	2150	—
Banque fédérale	500	id:	0 —	495	487 1/2	—
Crédit argovien	500	id.	0 —		430	—
Banque de Winterthour.	500	id.	0 —	480	—	—
Crédit lucernois	500	id.	0 —	350	—	—
Banque com. Schaffouse.	500	id.	0 —	400	—	—
Crédit suisse.	500	id.	0 —	—	512 1/2	—
Banque d'Alsace-Lor.	500	250	0 —	503 3/4	502 1/2	502 1/2
id. de Mulhouse	500	250	0 —	476 1/4	472 1/2	—
Crédit lyonnais.	500	250	00 —	—	—	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	500	entières	0 —	350	347 1/2	348 3/4
Nord-Est.	500	id:	8 —	—	465	—
Gothard	500	300	6 —	257 1/2	—	—
Righi	500	entières	15 —	890	870	—
Arth.-Righi	500	id.	—	—	—	—
Ouest, actions anciennes	500	id.	—	—	—	—
id: de priorité	500	300	—	—	—	—
Chemins de fer réunis	500	entières	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS.

23 Mars.	AU COMPTANT	24 Mars.
94 3/8	Consolidés	94 3/8
66 70	5 0/0 Français	66 50
104 90	5 0/0 id.	104 85
—	Or, à New-York.	114 50
	A TERME	
66 72	3 0/0 Français	66 62
105	5 0/0 id.	104 90
71 05	5 0/0 Italien	71 07
17 37	3 0/0 Espagnol	16 69
—	Banque de France	—
1062 50	Banque de Paris.	1060
606 25	Crédit Lyonnais.	606 25
193 75	Mobilier Français	192 50
650	id. Espagnol	651 25
600 25	Autrichiens	582 50
745	Suez	741 25
—	Ville de Paris 1875	—